

Rapport de la Commission des finances Préavis municipal no 79/2025 - demande de crédit complémentaire au budget 2025 pour l'augmentation de la capacité d'accueil de L'UAPE

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, la commission des finances (ci-après la COFIN), constituée par son Président, M. Simon Schülé, et par ses Membres, Mmes Nadia Pisani Ben Nsir, Ariane Morand, Filomène Garcia et M. Philippe Noël, a rencontré le 2 juin dernier la Municipalité pour la présentation du préavis 79/2025.

La COFIN la remercie pour ses précisions et réponses aux questions ; elle s'est ensuite réunie le 12 juin 2025 pour statuer et finaliser son rapport.

Préambule

L'UAPE bénéficie d'une autorisation cantonale lui permettant de prendre en charge jusqu'à 36 enfants sur l'ensemble des tranches horaires de la journée. Actuellement l'accueil de midi et de l'après-midi répond déjà à la demande pour 36 enfants, alors que celui du matin est limité à 24 enfants.

Face à une forte demande pour l'accueil du matin, la Municipalité propose de renforcer le personnel qualifié par la création d'un poste de travail à 20%. A noter que les locaux et le matériel ne nécessitent aucune adaptation puisqu'ils répondent déjà aux besoins et exigences requises pour 36 enfants.

Aspect financier

Le crédit supplémentaire au budget 2025 se monte à CHF 8'245.00 et comprend le 13^{ème} salaire ainsi que les cotisations patronales adaptées pro rata temporis.

Il convient de noter que ce nouveau poste de travail sera pérennisé aux futurs budgets.

Position de la COFIN

La COFIN est bien évidemment favorable à ce crédit supplémentaire qui s'inscrit dans le développement des infrastructures para-scolaires.

Conclusions

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COFIN adopte à l'unanimité de ses membres le préavis no 79/2025 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

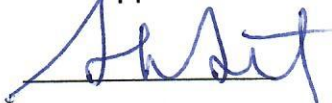
- vu le préavis municipal No 79/2025 adopté en séance de Municipalité du 12 mai 2025
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

d'accepter le préavis municipal no 79/2025 tel que présenté ;
d'accorder un crédit complémentaire de CHF 8'245.00 au budget de fonctionnement 2025 pour l'augmentation de la capacité de l'accueil de l'UAPE

Romanel-sur-Lausanne, le 12 juin 2025

Le Rapporteur



Philippe Noël

Les autres Membres :

Nadia Pisani Ben Nsir



Ariane Morand

Filomène Garcia



Simon Schülé,
Président